

ENTRÉE en 6^e
DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR
HORS DÉPARTEMENT – HORS AFFELNET
Année scolaire 2021-2022

Aucune dérogation ne sera traitée après le 31/10/2021

CADRE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM et Prénom de l'élève

Date de naissance/...../.....

sexe : Féminin Masculin

Coordonnées de chacun des représentants légaux:

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Tél fixe :

Tél portable :

Tél fixe :

Tél portable :

Nom et adresse de l'école fréquentée en 2020-2021 :

Collège de secteur :

Collège sollicité :

Langue vivante choisie :

MOTIF PRÉCIS DE LA DEMANDE : ORDRE DE PRIORITÉ QUI SERA PRIS EN COMPTE POUR LA DÉCISION (cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)) :

Motivations de la demande (1)	Pièces justificatives à fournir	Cadre réservé à l'administration
1 <input type="checkbox"/> élève souffrant d'un handicap	Notification avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie – C.D.A.P.H.	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
2 <input type="checkbox"/> élève qui nécessite une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical, établi de préférence par un médecin spécialiste	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
3 <input type="checkbox"/> élève susceptible d'être boursier	Dernier avis d'imposition (s'il s'agit d'une 1 ^{ère} demande) ou Notification d'octroi de la bourse d'un frère ou d'une sœur aîné(e)	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
4 <input type="checkbox"/> frère ou sœur dans l'établissement sollicité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
5 <input type="checkbox"/> élève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif du domicile et plan des 2 trajets : - domicile-établissement de secteur - domicile-établissement demandé	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
6 <input type="checkbox"/> élève qui souhaite suivre un parcours scolaire particulier	Section sportive, CHAM...	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
7 <input type="checkbox"/> Autre motivation – à préciser exemples : autres raisons médicales, situations sociale et/ou familiale ...°	Joindre une lettre de motivation et préciser les motifs de la demande	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet

Date :

Signature représentant légal 1

Signature représentant légal 1

En cours d'année scolaire :

La famille complète le document et le remet accompagné des pièces justificatives **obligatoires** au collège de secteur pour avis.

Après avis et signature, le chef d'établissement du collège de secteur le transmet à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de son département pour avis de l'IA-DASEN.

Les services de la DSDEN font parvenir la demande au principal du collège sollicité par la famille.

Ce dernier retourne le dossier complet à la DSDEN des Alpes de Haute-Provence – PVE0405- pour décision.

En fin d'année scolaire :

La famille complète le document et le remet accompagné des pièces justificatives **obligatoires** à la DSDEN du département d'origine

Les services de la DSDEN du département d'origine font parvenir le dossier complet à la DSDEN des Alpes de Haute-Provence – PVE0405- pour décision.

Avis motivé du chef d'établissement du collège de secteur (nécessaire si en cours d'année scolaire) :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT D'ORIGINE :

Avis motivé du chef d'établissement du collège sollicité par la famille (nécessaire si en cours d'année scolaire) :

DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE :

Accord.

Refus. Motif :

Date :

Frédéric Gilardot

La décision sera notifiée par les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à la famille et aux deux collèges concernés.

Réf : art D 211-10 et 11 du décret du 13 juillet 2004.

Voies de recours : Si l'intéressé entend contester cette décision, elle doit le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Marseille qui peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr